

Rapport de mission de repérage test lingette suite à sinistre-v2

Arrêté du 16/07/2019

R. 4412-97 à R. 4412-97-6 du Code du Travail issu du décret 2017-899 du 9 mai 2017 modifié par le décret 2019-251 du 27 mars 2019



Numéro de rapport	21320 03.03.23 A
Propriétaire	
Donneur d'ordre	ASSOCIATION LOCATAIRES DU 10 ROUX
Adresse de l'immeuble	10 rue du Docteur Roux 75015 PARIS
Bâtiment ou installation	Bâtiment IMMEUBLE COLLECTIF
Date de la commande	03/03/2023
La ou le(s) date(s) d'exécution du repérage	03/03/2023
Date d'émission du rapport de repérage	09/03/2023
Référence du programme de travaux défini par le donneur d'ordre	Mesure lingettes suite à incident

Signataire du rapport

Signature et Visa

Opérateur de repérage :

BEHLOUL Reski
APB DIAG
Le 09/03/2023

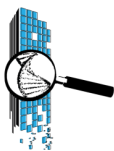
Conclusions

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des lingettes contenant de l'amiante ainsi que des matériaux dégradés amiantés

Amiante

21320 03.03.23 A 1/23



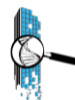


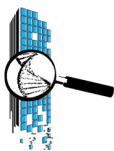
Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante repérés

MATERIAUX OU PRODUITS	N° DU LOCAL	LOCALISATION	ETAGE	REFERENCE (ZPSO)
LINGETTE - POUSSIERE>	4	CAGE D'ESCALIER HALL 1	6EME	Z001
LINGETTE - POUSSIERE>	5	CAGE D'ESCALIER HALL 1	RDC	Z001
LINGETTE - POUSSIERE>	7	CAGE D'ESCALIER HALL 1	1ER	Z001
LINGETTE - POUSSIERE>	8	CAGE D'ESCALIER HALL 1	2EME	Z001
LINGETTE - POUSSIERE>	10	CAGE D'ESCALIER HALL 1	4EME	Z001
AMIANTE CIMENT	12	GAINE TECHNIQUES	CAGE D'ESCALIER TOUS NIVEAUX	Z002
AMIANTE CIMENT				Z002

Exclusions

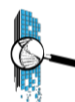
Aucune

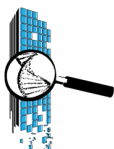




SOMMAIRE

SIGNATAIRE DU RAPPORT	1
CONCLUSIONS.....	1
DESCRIPTION DE LA MISSION	4
OBJET DE LA MISSION :	4
IDENTIFICATION COMPLETE DES DIFFERENTS INTERVENANTS ET PARTIES PRENANTES :	4
IDENTIFICATION COMPLETE DU BATIMENT CONCERNE :	4
IDENTIFICATION DU BIEN CONCERNE :	4
ZONE SINISTRE.....	4
CADRE DE LA MISSION DE REPERAGE	5
PERIMETRE DU REPERAGE : LOCAUX ET PARTIES D'IMMEUBLES CONCERNES (ZONE D'INTERVENTION) :	5
PARTIES D'IMMEUBLE CONCERNEES	5
PROGRAMME DE REPERAGE	5
RAPPORTS PRECEDEMMENT REALISES	5
CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	5
DATES ET NATURE DES VISITES SUR SITE	5
CONDITIONS D'INACCESSIBILITE OU D'IMPOSSIBILITE DE REALISER DES INVESTIGATIONS APPROFONDIES	5
LISTE DES ZONES PRESENTANT DES SIMILITUDES D'OUVRAGES.....	6
RESULTATS DE L'ANALYSE DOCUMENTAIRE :	6
LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS REPERES	6
COMMENTAIRE SUR LA MISSION	6
RAPPEL DES OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE CONCERNE PAR LA MISSION DE REPERAGE	7
ANNEXE : PROCES-VERBAUX D'ANALYSE	15
ANNEXE : CERTIFICAT DE COMPETENCE	20
ANNEXE : ATTESTATION D'ASSURANCE.....	21





1 Description de la mission

1.1 Objet de la mission :

Le repérage de l'amiante avant travaux dans les immeubles bâtis, défini à l'article R. 4412-97 du code du travail, consiste à rechercher, identifier et localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante susceptibles d'être affectés directement ou indirectement par les travaux et interventions visés à l'article R. 4412-94 du code du travail et définis par le donneur d'ordre.

Références de l'ordre de mission : **21320 03.03.23**

1.2 Identification complète des différents intervenants et parties prenantes :

Propriétaire de l'immeuble :	Gecina
Demeurant :	nc
Représenté par :	ASSOCIATION LOCATAIRES DU 10 ROUX ASSOCIATION
Commanditaire du repérage :	ASSOCIATION LOCATAIRES DU 10 ROUX ASSOCIATION
Opérateur ayant réalisé le repérage :	Monsieur BEHLOUL Reski
Nom et adresse de l'entreprise :	APB DIAG 8 rue Richard WAGNER 93150 LE BLANC-MESNIL
N° de Siret :	89814766500019
RCP-compagnie-n° de police :	AXA -10823131604

1.3 Identification complète du bâtiment concerné :

Dénomination :	HALL1
Adresse complète :	10 rue du Docteur Roux 75015 PARIS
Référence Cadastre :	NC

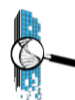
1.4 Identification du bien concerné :

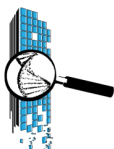
Date du PC ou date de construction :	Permis de Construire : Antérieur au 1 juillet 1997	Construction : 1966
Type et Fonction principale du bien :	Bâtiment IMMEUBLE COLLECTIF	Habitation
Autre renseignement permettant d'identifier avec certitude le bien concerné :	Aucun	

2 Zone sinistre

Intitulé

Le parking de l'immeuble ainsi que l'ensemble du HALL 1





3 Cadre de la mission de repérage

3.1 Périmètre du repérage : locaux et parties d'immeubles concernés (zone d'intervention) :

Parties d'immeuble concernées

Parties d'immeuble visitées	Etage	Travaux
PARKING N°1	3IEME SS	CONCERNEE
PARKING N°2	3EME SS	CONCERNEE
LOGEMENT RIVARD	6EME	CONCERNEE
CAGE D'ESCALIER HALL 1	6EME	CONCERNEE
CAGE D'ESCALIER HALL 1	RDC	CONCERNEE
CAGE D'ESCALIER HALL 1	RDC/1ER	CONCERNEE
CAGE D'ESCALIER HALL 1	1ER	CONCERNEE
CAGE D'ESCALIER HALL 1	2EME	CONCERNEE
CAGE D'ESCALIER HALL 1	3EME	CONCERNEE
CAGE D'ESCALIER HALL 1	4EME	CONCERNEE
CAGE D'ESCALIER HALL 1	5EME	CONCERNEE
GAINE TECHNIQUE TOUS NIVEAU	CAGE D'ESCALIER TOUS NIVEAU	CONCERNEE

Programme de repérage

Liste des composants et parties de composants à inspecter découlant du programme des travaux, conformément à l'annexe 1 de l'arrêté du 16 juillet 2019 :

3.2 Rapports précédemment réalisés

Néant

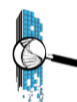
4 Conditions de réalisation du repérage

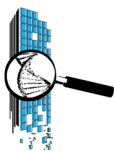
4.1 Dates et Nature des visites sur site

Néant

4.2 Conditions d'inaccessibilité ou d'impossibilité de réaliser des investigations approfondies

Néant





4.3 Liste des Zones présentant des Similitudes d'Ouvrages

Dans le cadre de la mission de repérage, l'opérateur de repérage a défini les Zones Présentant des Similitudes

Z001 : Mur lingette poussière> (continue : NON)

LOCALISATION	DESIGNATION	MATERIAU OU PRODUIT IDENTIFIE
CAGE D'ESCALIER HALL 1	REVETEMENT DE SOL	LINGETTE - POUSSIERE>
CAGE D'ESCALIER HALL 1	REVETEMENT DE SOL	LINGETTE - POUSSIERE>
CAGE D'ESCALIER HALL 1	REVETEMENT DE SOL	LINGETTE - POUSSIERE>
CAGE D'ESCALIER HALL 1	REVETEMENT DE SOL	LINGETTE - POUSSIERE>
CAGE D'ESCALIER HALL 1	REVETEMENT DE SOL	LINGETTE - POUSSIERE>

Z002 : plaque fibrociment amiante isolation gaine technique Amiante ciment (continue : NON)

Localisation	Désignation	Matériau ou Produit identifié	Référence (Sondage)
Gaine technique	PLAQUE FIBROCIMENT AMIANTE ISOLATION GAINE TECHNIQUE	AMIANTE CIMENT	S001
	PLAQUE FIBROCIMENT AMIANTE ISOLATION GAINE TECHNIQUE	AMIANTE CIMENT	S002

5.1 Résultats de l'Analyse Documentaire :

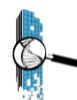
Titre
PRESENCE DE PLAQUE FIBROCIMENT AMIANTE SUITE A L'ANALYSE DE LA FICHE RECAPITULATIVE COMMUNIQUEE

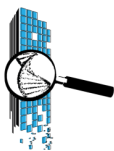
5.2 Liste des matériaux et produits repérés

5.3 Commentaire sur la mission

présence avéré de matériaux amianté

Amiante



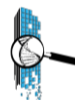


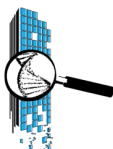
5.4 **Rappel des obligations du propriétaire concerné par la mission de repérage**

En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier amiante – parties privatives » (DAPP) prévu à l'article R. 1334-29-4 I du code de la santé publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DAPP, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier technique amiante » (DTA) prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

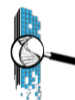
En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante. Il communique ce rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du code du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du code du travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics.

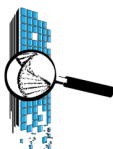




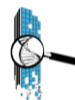
ELEMENT : Plaque coupe feu et ignifuge		
Emplacement		
Gaine technique tous niveau		
		
Commentaire	Numéro de dossier	Localisation
Plaques retrouvées sur plusieurs niveaux dégradées et détériorées	21320 03.03.23	2ème - Cage d'escalier Mur - mur
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
BEHLOUL Reski	Analyse documentaire	Plaque fibrociment
Résultat amiante		
PRESENCE D'AMIANTE ()		

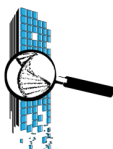
ELEMENT : plaque fibrociment amiante isolation gaine technique n°1		
Emplacement		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
Plaques retrouvées sur plusieurs niveaux dégradées et détériorées	21320 03.03.23	cage d'escalier - gaine technique plaque fibrociment amiante isolation gaine technique - Toutes zones tous niveaux
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
BEHLOUL Reski	Analyse documentaire	Plaque fibrociment
Résultat amiante		
PRESENCE D'AMIANTE ()		





ELEMENT : plaque fibrociment amiante isolation gaine technique n°2		
Emplacement		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
Résidu de plaque FCA sur plusieurs niveaux dégradées et détériorées	21320 03.03.23	cage d'escalier - gaine technique plaque fibrociment amiante isolation gaine technique n- Toutes zones tous niveaux
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
BEHLOUL Reski	Analyse documentaire	Plaque fibrociment
Résultat amiante		
PRESENCE D'AMIANTE ()		





PRELEVEMENT : P001

Emplacement



Nom du client

Numéro de dossier

Localisation

21320 03.03.23

3ème SS - Parking n°1
vehicule - Toutes zones

Nom de l'opérateur

Date de prélèvement

Matériau

BEHLOUL Reski

03/03/2023

lingette

Résultat amiante

ABSENCE D'AMIANTE

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

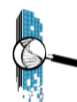
Objet :

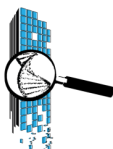
test lingette amiante

Support :

Taille :

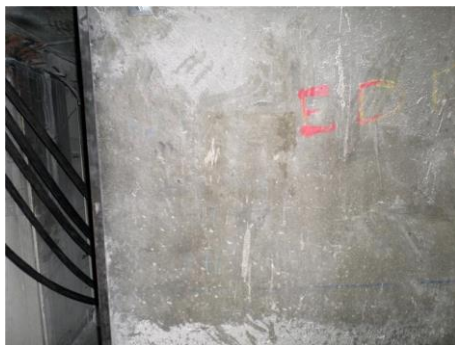
0 cm





PRELEVEMENT : P002

Emplacement



Nom du client

Numéro de dossier

Localisation

21320 03.03.23

3ème SS - Parking n°1
Mur - mur

Nom de l'opérateur

Date de prélèvement

Matériau

BEHLOUL Reski

03/03/2023

lingette - poussière>

Résultat amiante

ABSENCE D'AMIANTE

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

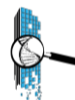
Objet :

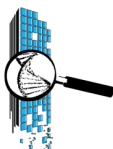
test lingette amiante

Support :

Taille :

0 cm





PRELEVEMENT : P003

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
	21320 03.03.23	6ème - LOGEMENT RIVARD Revêtement de sol - Sol entrée
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
BEHLOUL Reski	03/03/2023	lingette - poussière>

Résultat amiante

ABSENCE D'AMIANTE

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet :
test lingette amiante



PRELEVEMENT : P004

Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
	21320 03.03.23	6ème - LOGEMENT RIVARD Meuble - meuble entrée
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
BEHLOUL Reski	03/03/2023	Test lingette

Résultat amiante

ABSENCE D'AMIANTE

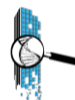
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

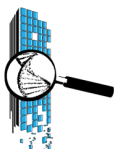
Objet :
test lingette amiante



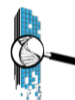
Amiante

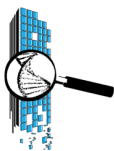
21320 03.03.23 A 12/23





PRELEVEMENT : P005		
Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
	21320 03.03.23	6ème - LOGEMENT RIVARD Revêtement de sol - Sol salle de bain
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
BEHLOUL Reski	03/03/2023	lingette - poussière>
Résultat amiante		
ABSENCE D'AMIANTE		
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :		
Objet : test lingette amiante		





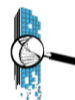
PRELEVEMENT : P006		
Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
	21320 03.03.23	RDC - Cage d'escalier Mur - mur
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
BEHLOUL Reski	03/03/2023	lingette - poussière>
Résultat amiante		
PRESENCE D'AMIANTE		
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :		
Objet	Support	Taille
test lingette amiante		0 cm

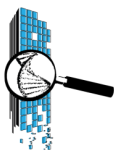
PRELEVEMENT : P007		
Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
	21320 03.03.23	1er - Cage d'escalier Revêtement de sol - Sol
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
BEHLOUL Reski	03/03/2023	lingette - poussière>
Résultat amiante		
PRESENCE D'AMIANTE		
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :		
Objet	Support	Taille
test lingette amiante		0 cm

PRELEVEMENT : P008		
Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
	21320 03.03.23	4ème - Cage d'escalier Revêtement de sol - Sol
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
BEHLOUL Reski	03/03/2023	lingette - poussière>
Résultat amiante		
PRESENCE D'AMIANTE		
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :		
Objet	Support	Taille
test lingette amiante		0 cm

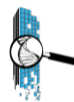
PRELEVEMENT : P009		
Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
	21320 03.03.23	6ème - Cage d'escalier Mur - mur
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
BEHLOUL Reski	03/03/2023	lingette - poussière>
Résultat amiante		
PRESENCE D'AMIANTE		
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :		
Objet	Support	Taille
Test lingette amiante		0 cm

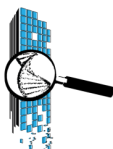
Amiante





ANNEXE : Procès-verbaux d'analyse





Document 1



Laboratoire d'Expertise des Polluants du Bâtiment et de l'Industrie
214, allée des Erables - BP 49058 Villepinte
95913 Roissy Charles de Gaulle Cedex
Tél : 01.48.60.21.99 – Courriel : contact@lepbi.com
SIREN 531 651 719 – APE 7120B

Rapport d'essai N° D23-04214 Version V01

Villepinte, le 10/03/2023

APB-DIAG
20 rue des Postes
93300 Aubervilliers

DETECTION ET IDENTIFICATION DES FIBRES D'AMIANTE DANS LES ECHANTILLONS LINGETTE Poussières sur lingette

Reference dossier du client	21320 03.03.23 A - 10 rue du Docteur Roux – 75015 PARIS
Date de réception des échantillons	07/03/2023
Date d'analyse des échantillons	08/03/2023

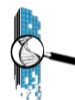
Ce rapport annule et remplace la version précédente qui doit être détruite ou renvoyée

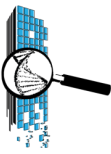
Référence échantillons (données client)			Données et résultats du laboratoire [D23-04214- V01]						
Donnée 1	Donnée 2	Donnée 3	Ref LEPBI	Descriptif couche LEPBI	Réserves	Tr ^(M)	Technique /Nb prépa	Résultat	Méthode
P001	poussiere lingette	(3ème SS) Parking n°1 - carrosserie - voiture	01	Poussières sur lingettes	-	-	META/1	Fibre d'amiante non détectée	Sans objet
P002	poussiere lingette	(3ème SS) Parking n°2 - Revêtement de mur - Toutes zones	02	Poussières sur lingettes	-	-	META/1	Fibre d'amiante non détectée	Sans objet
P003	LINGETTE	(6ème) LOGEMENT RIVARD - Plancher - Sol	03	Poussières sur lingettes	-	-	META/1	Fibre d'amiante non détectée	Sans objet
P004	LINGETTE	(6ème) LOGEMENT RIVARD - MEUBLE	04	Poussières sur lingettes	-	-	META/1	Fibre d'amiante non détectée	Sans objet
P005	Béton - Carrelage	(6ème) LOGEMENT RIVARD - SALLE DE BAIN - Sol	05	Poussières sur lingettes	-	-	META/1	Fibre d'amiante non détectée	Sans objet
P006	LINGETTE	(RDC) Cage d'escalier hall1 - Plancher - Sol	06	Poussières sur lingettes	-	-	META/1	Fibre d'amiante Chrysotile	Identifiée
P007	LINGETTE	(1er) Cage d'escalier hall1 - Plancher - Sol	07	Poussières sur lingettes	-	-	META/1	Fibre d'amiante Chrysotile	Identifiée

Le rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Les prélèvements réalisés par le client sont sous sa tutelle, les données client (référence dossier et référence échantillon) sont sous sa responsabilité et ne peuvent engager la responsabilité du laboratoire.

Page 1 sur 2

F(DTR 001)/R23 - V01





Laboratoire d'Expertise des Polluants du Bâtiment et de l'Industrie
214, allée des Erables - BP 49058 Villepinte
95913 Roissy Charles de Gaulle Cedex
Tél : 01.48.60.21.99 – Courriel : contact@lepbi.com
SIREN 531 651 719 – APE 7120B

Référence échantillons (données client)			Données et résultats du laboratoire [D23-04214- V01]						
Donnée 1	Donnée 2	Donnée 3	Ref LEPBI	Descriptif couche LEPBI	Réserves	Tr ⁽⁰⁶⁾	Technique /Nb prépa	Résultat	Méthode
P008	LINGETTE	(4ème) Cage d'escalier hall 1 - Plancher - Sol	08	Poussières sur lingettes	-	-	META/1	Fibre d'amiante Chrysotile	Identifiée
P009	LINGETTE	(6ème) Cage d'escalier hall 1 - Plancher - Sol	09	Poussières sur lingettes	-	-	META/1	Fibre d'amiante Chrysotile	Identifiée

Analyse hors champs d'accréditation

M. Mohammed BEY
Responsable Laboratoire

Validé par Mohammed BEY - Responsable laboratoire analytique

Réserves

(06) Tr : Traitement

Document de référence

Technique META : Préparation réalisée selon la méthode interne du laboratoire MOT 004, analyse qualitative d'amiante par Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) réalisée selon les parties pertinentes de la norme NFX 43-050.

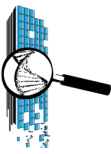
Le rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Les prélèvements réalisés par le client sont sous sa tutelle, les données client (référence dossier et référence échantillon) sont sous sa responsabilité et ne peuvent engager la responsabilité du laboratoire.

F(DTR 001)/R23 - V01

Page 2 sur 2

Amiante

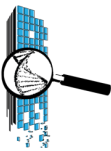




Document 2

179	19/11/2014	B	Amiante-ciment	Gaine de ventilation de type fibrociment - Photos 3/4/5/6/7	-	Sous - sol	Communs Parking dans les zones de circulation, sas d'accès et locaux techniques	Non dégradé Risque de dégradation faible ou à terme	Evaluation périodique
Historique des repérages et des évaluations de l'état de conservation : - 24/02/2005 : repéré - Bon état - 23/11/2009 : repéré - Bon état - 19/11/2014 : repéré - Non dégradé									
180	19/11/2014	B	Amiante-ciment	Plaque de type fibrociment en pied des armoires techniques électriques - Photos 8/9	-	-	Communs Paliers hall 1	Non dégradé Risque de dégradation faible ou à terme	Evaluation périodique
Historique des repérages et des évaluations de l'état de conservation : - 24/02/2005 : repéré - Bon état - 23/11/2009 : repéré - Bon état - 19/11/2014 : repéré - Non dégradé									
181	19/11/2014	B	Amiante-ciment	Plaque de type fibrociment en pied des armoires techniques électriques - Photos 8/9	-	-	Communs Paliers hall 2	Non dégradé Risque de dégradation faible ou à terme	Evaluation périodique
Historique des repérages et des évaluations de l'état de conservation : - 24/02/2005 : repéré - Bon état - 23/11/2009 : repéré - Bon état - 19/11/2014 : repéré - Non dégradé									
182	19/11/2014	B	Amiante-ciment	Plaque de type fibrociment en pied des armoires techniques électriques - Photos 8/9	-	-	Communs Paliers hall 3	Non dégradé Risque de dégradation faible ou à terme	Evaluation périodique
Historique des repérages et des évaluations de l'état de conservation : - 24/02/2005 : repéré - Bon état - 23/11/2009 : repéré - Bon état - 19/11/2014 : repéré - Non dégradé									





Document 3

Site n°264 - VAUGIRARD DOCTEUR ROUX
10, rue du Docteur Roux - 189/191, rue de Vaugirard - 75015 PARIS

Fiche récapitulative version 3-15 10/02/2015



FICHE RECAPITULATIVE AMIANTE

VAUGIRARD DOCTEUR ROUX
10, RUE DU DOCTEUR ROUX - 189/191, RUE DE VAUGIRARD
75015 PARIS
Lot NSI 1159, Parties communes, locaux divers, parkings et caves
GECINA

Préambule

La présente fiche récapitulative répond aux obligations édictées par les articles R1334-14 à R1334-29-9 du code de la Santé Publique.

Elle est établie selon le nouveau modèle défini par l'annexe II de l'arrêté du 21 décembre 2012, dans le cadre de la restructuration réglementaire amiante issue du décret 2011-629 du 3 juin 2011.

Elle concerne les locaux désignés ci-dessus et sa mise à jour est effectuée à chaque modification du dossier technique amiante.

La fiche récapitulative mentionne les travaux qui ont été réalisés pour retirer ou confiner des matériaux ou produits contenant de l'amiante. Elle est mise à jour systématiquement à l'occasion de travaux ayant conduit à la découverte ou à la suppression de matériaux ou produits contenant de l'amiante.

Elle est destinée aux occupants, aux entreprises ou à toute personne susceptible d'intervenir directement ou à proximité de matériaux contenant de l'amiante.

Cette fiche récapitulative constitue également l'état amiante mentionné à l'article L.1334-13 du code de la Santé Publique à fournir, en particulier, au plus tard à la date de toute promesse de vente ou d'achat, lors d'une transaction immobilière.

Elle s'articule de la façon suivante :

1. Identification de l'immeuble, du détenteur et des modalités de consultation du DTA
2. Rapports de repérage
3. Liste des parties de l'immeuble bâti ayant donné lieu au repérage
4. Identification de matériaux et produits contenant de l'amiante
5. Evaluations périodiques
6. Travaux de retrait ou de confinement - Mesures conservatoires
7. Recommandations générales de sécurité
8. Plans et/ou photos et/ou croquis

Suivi des modifications de la fiche récapitulative

Les dernières versions de la fiche récapitulative, associée au DTA de référence 1033, constitués le 27/06/2006, sont listées ci-après.

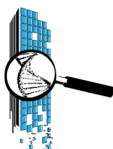
Date	Motif de modification	Version
10/02/2015	Prise en compte d'une mission de repérage avant travaux	3-15
08/12/2014	Prise en compte d'un repérage des éléments extérieurs et d'un contrôle de l'état de conservation	3-14
12/03/2014	Prise en compte d'un repérage des éléments extérieurs des parties communes	3-13

*Ne figurent que les 3 dernières versions de la fiche récapitulative. Les révisions antérieures sont disponibles dans le dossier technique amiante.

RS Mbe

Gx





ANNEXE : Certificat de compétence



La certification de compétence de personnes physiques
est attribuée par ABCIDIA CERTIFICATION à

BEHLOUL Reski
sous le numéro 17-936

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics immobiliers suivantes :

- | | | | |
|---|-----------------------------|----------------------------|-----------------------|
| ☒ | Amiante sans mention | Prise d'effet : 26/04/2022 | Validité : 25/04/2029 |
| <small>Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.</small> | | | |
| ☒ | Amiante avec mention | Prise d'effet : 26/04/2022 | Validité : 25/04/2029 |
| <small>Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.</small> | | | |
| ☒ | CREP | Prise d'effet : 26/04/2022 | Validité : 25/04/2029 |
| <small>Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.</small> | | | |

17-936 - v2 - 26/04/2022



Accréditation
n°4-0940
portée disponible sur
www.cofrac.fr

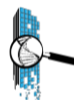
Véronique DELMAY
Gestionnaire des certifiés

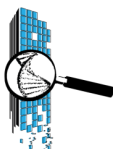


Le maintien des dates de validité mentionnées ci-dessus est conditionné à la bonne exécution des opérations de surveillance
Certification délivrée selon le dispositif particulier de certification de diagnostic immobilier PRO 06

ABCIDIA CERTIFICATION - Domaine de Saint Paul - Bat: A6 - 4e étage - BAL N° 60011
102, route de Limours - 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse - 01 30 85 25 71
www.abcidia-certification.fr - contact@abcidia-certification.fr

ENR20 V10 du 02 décembre 2021





ANNEXE : Attestation d'assurance

Votre Agent Général
MME MENUT CATHERINE
45 AV ARISTIDE BRIAND
93190 LIVRY GARGAN

☎ 0143811593

☎ 01 43 01 80 36

N°ORIAS 07 011 861 (CATHERINE
MENUT)

Site ORIAS www.orias.fr



Assurance et Banque

SAS APB DIAG
3 VILLA DES VIOLETTES
93150 LE BLANC MESNIL

Votre contrat

Responsabilité Civile Prestataire
Souscrit le 20/04/2021

Vos références

Contrat
10823131604
Client
2996001704

Date du courrier
04 janvier 2022

Votre attestation Responsabilité Civile Prestataire

AXA France IARD atteste que :
APB DIAG

Est titulaire du contrat d'assurance n° **10823131604** ayant pris effet le **20/04/2021**.

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

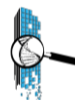
DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS :

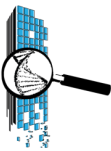
- § Le constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L. 1334-5 et L. 1334-6 du Code de la Santé Publique;
- § L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L. 1334-13 du Code de la Santé Publique;
- § L'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment prévu à l'article L. 133-6 du Code de la Construction et de l'habitation;
- § L'état de l'installation intérieure de gaz prévu à l'article L. 134-6 du Code de la Construction et de l'habitation;
- § L'état des risques naturels, miniers et technologiques prévu à l'article L125-5 du Code de l'environnement dans les zones mentionnées au même article
- § Le diagnostic de performance énergétique prévu à l'article L. 134-1 du Code de la Construction et de l'habitation;
- § L'état de l'installation intérieure d'électricité prévu à l'article L. 134-7 du Code de la Construction et de l'habitation;
- § L'information sur la présence d'un risque de mэрule prévu à l'article L133-9 du code de la Construction et de l'habitation

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

AXA France IARD. S.A. au capital de 214 799 030 • 722 057 460 R.C.S. PARIS. TVA intracommunautaire n° FR 14 22 057 460. L'Entreprise régie par le Code des Assurances. Opérations d'assurances exonérées de TVA à art. 261-C CGI à sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances.

1/3





Vos références

Contrat
10823131604
Client
2996001704

La présente attestation est valable du **04/01/2022** au **01/01/2023** et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

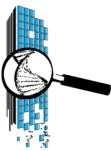
Guillaume Borie
Directeur Général Délégué

AXA France IARD, S.A. au capital de 214 799 030 • 722 057 460 R.C.S. PARIS, TVA intracommunautaire n° FR 14 22 057 460 AXA France Vie, S.A. au capital de 487 725 073,50 • 310 499 959 R.C.S. Paris, TVA intracommunautaire n° FR 62 310 499 559 L AXA Assurances IARD Mutuelle, Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers Siren 775 699 309, TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309 L AXA Assurances Vie Mutuelle, Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes, Siren 353 457 245 - TVA intracommunautaire n° FR 48 353 457 245 L Sièges sociaux : 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre cedex L'Entreprises régies par le Code des Assurances. Opérations d'assurances exonérées de TVA § art. 261-C CGI § sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances

2/3

Amiante





Vos références

Contrat
10823131604
Client
2996001704

Nature des garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en •
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe "autres garanties" ci-après)	9 000 000 • par année d'assurance
Dont : Dommages corporels	9 000 000 • par année d'assurance
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1 200 000 • par année d'assurance

Autres garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en •
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus)(article 3.1 des conditions générales)	750 000 • par année d'assurance
Responsabilité civile professionnelle (tous dommages confondus)	500 000 • par année d'assurance dont 300 000 • par sinistre
Dommages immatériels non consécutifs autres que ceux visés par l'obligation d'assurance (article 3.2 des conditions générales)	150 000 • par année d'assurance
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150 000 • par sinistre
Reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	30 000 • par sinistre

C.G. : Conditions Générales du contrat.

AXA France IARD, S.A. au capital de 214 799 030 • 722 057 460 R.C.S. PARIS, TVA intracommunautaire n° FR 14 22 057 460 L AXA France Vie, S.A. au capital de 487 725 073,50 • 310 499 959 R.C.S. Paris, TVA intracommunautaire n° FR 62 310 499 559 L AXA Assurances IARD Mutuelle, Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers Siren 775 699 309, TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309 L AXA Assurances Vie Mutuelle, Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes, Siren 353 457 245 - TVA intracommunautaire n° FR 48 353 457 245 L Sièges sociaux : 313 Terrasses de l'Arc de 92727 Nanterre cedex L'Entreprises régies par le Code des Assurances. Opérations d'assurances exonérées de TVA § art. 261-C CGI § sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances

3/3

